# Affaires de la société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **88 (1937)**

Heft 12

PDF erstellt am: **26.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

Notons, pour terminer, que l'étude de l'accroissement en hauteur des tiges d'essai abattues en 1926 permet de faire une constatation intéressante. Pour ce matériel, l'allongement annuel moyen s'est élevé, de 1909 à 1925, pour les perches, les petits bois, les moyens et les assez gros bois (38—50 cm de diamètre), dans le même ordre, à 14, 14, 12 et 7 cm. C'est dire que l'accroissement en hauteur des épicéas de la Rolaz est médiocre, mais reste longtemps très constant.

*Eric Badoux.*

---

# AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

## Assemblée générale, à Stans, du 5 au 8 septembre 1937.

*I. Procès-verbal de la séance administrative du dimanche 5 septembre 1937, au « Rathaus », dans l'une des salles des Conseils.*

A 16,45 heures, la séance est ouverte par M. *K. Knobel,* inspecteur cantonal des forêts à Schwyz, président de la Société forestière suisse. 80—90 membres et hôtes sont présents. Le procès-verbal est tenu par MM. *H. Müller* (Soleure) et *E. Badoux* (Zurich).

1° MM. *H. Frei,* adjoint à l'inspection cantonale des forêts de Lucerne, et le Dr *Ch. Gut,* inspecteur forestier à Aigle, sont désignés comme scrutateurs.

2° *Reddition des comptes de l'exercice 1936/37,* dont un extrait détaillé a paru dans les périodiques de la Société. M. *H. Fleisch,* inspecteur forestier à Zurich, caissier, commente brièvement les résultats obtenus. La réduction de la subvention annuelle de la Confédération, ramenée de 6000 à 4800 fr., et la suppression du subside que nous accordait auparavant la Station centrale de météorologie, à Zurich, ont sensiblement abaissé le montant des recettes. Une sage économie a cependant permis de boucler les comptes par un boni de 71 fr. MM. *Omlin* (Sarnen) et *Roggen* (Morat), reviseurs des comptes, déclarent la comptabilité exacte et bien tenue. Sur leur proposition, présentée par M. l'inspecteur cantonal des forêts d'Obwald, l'assemblée donne décharge au comité et remercie le caissier de son excellente gestion.

3° La table des matières des périodiques de la Société forestière suisse, de 1850 à 1936, établie par M. *A. Henne,* ancien inspecteur fédéral des forêts, simplifie considérablement le travail de nombreux chercheurs et lecteurs. Ce « catalogue par matières » pourrait être complété utilement par une « *table des auteurs* ». Les matériaux en sont prêts, rangés dans un fichier tenu à jour. Le comité permanent, par l'organe de son président, propose à l'assemblée de publier cet index, la complaisance et le désintéressement de M. *A. Henne* permettant de le faire dans des conditions avantageuses.

M. *Henne* donne quelques explications complémentaires, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer. Il regrette que, pour diffé-

rentes raisons, les spécimens qu'il a fait établir pour les congressistes n'aient pu leur être distribués qu'à la dernière heure. Une étude plus approfondie leur aurait mieux révélé les avantages du groupement et de la classification adoptés, l'intérêt même de l'ouvrage, qui comprendra 3½ à 4 feuilles et ne coûtera à la Société que 1485 fr. au maximum. L'auteur prie l'assistance de bien vouloir le rendre attentif aux erreurs qui peuvent s'être glissées dans sa table des matières. Il pourra tenir compte des corrections suggérées dans son nouveau catalogue, dont l'édition est prévue pour le printemps prochain.

L'assemblée adopte le point de vue du comité permanent et se joint à lui pour exprimer sa très vive reconnaissance à M. *Henne*. La publication proposée est décidée à l'unanimité.

4° *Le budget pour l'exercice 1937/38*, présenté par le caissier, est admis sans observation. Il prévoit des économies d'ordre administratif; dorénavant, la liste des membres de la Société ne sera publiée que tous les trois ans.

5° Lors de l'assemblée d'Hérisau, M. le professeur *H. Knuchel* avait invité la Société forestière suisse à *s'intéresser plus activement à l'essor de l'expérimentation forestière et, en particulier, à l'étude du matériau bois*. Prié par le comité permanent de formuler des propositions précises et de les présenter, comme base de discussion, au congrès de Stans, il répond à cette requête dans un exposé vivant et original. La Société doit aider l'expérimentation et l'enseignement forestiers suisses à ne pas se laisser distancer par l'étranger, ou d'autres instituts scientifiques, déclare l'orateur. Certes, de notables progrès ont été réalisés depuis la grande guerre; mais il y a ralentissement, . . . et qui n'avance plus recule. Si nos instituts forestiers se sentent quelque peu dépassés, n'en accusons pas le Conseil de l'E. P. F. et les pouvoirs publics en général, qui sont bien disposés pour eux et l'ont prouvé plus d'une fois, mais l'indifférence — du moins apparente — des praticiens. D'autres stations d'essai ont connu un développement admirable: c'est que, dans leur sphère d'activité, elles ont rencontré de la compréhension et un appui efficace, tant moral que financier. Ne les envions pas, imitons les ! La Société forestière suisse et son comité permanent, qui, dans d'autres domaines, ont obtenu de si beaux résultats, peuvent et doivent patronner l'Ecole forestière et l'Institut fédéral de recherches forestières. Qu'ils examinent, adoptent et défendent auprès des pouvoirs publics le programme provisoire suivant, dont la réalisation, relativement peu coûteuse, signifierait cependant un sérieux pas en avant :

I. Création, à la Station fédérale de recherches forestières, d'une section de technologie, dirigée par un forestier et dotée des locaux, du personnel et des crédits nécessaires.

Cet office assurerait la liaison entre tous les instituts qui s'occupent du matériau bois et se chargerait de la centralisation des renseignements ci-relatifs.

II. Etablissement d'une collaboration plus étroite entre l'Institut fédéral de recherches forestières et l'Ecole forestière. Car l'enseignement, pour être vivant et rester actuel, doit sans cesse puiser aux sources de l'expérimentation. Par des cours traitant certains chapitres spéciaux, le personnel scientifique de la Station de recherches enrichirait le programme des derniers semestres. D'autre part, l'occasion serait donnée, plus que ce ne fut le cas jusqu'à maintenant, aux professeurs de l'Ecole forestière, à leurs assistants et à ceux des étudiants qui montrent le plus d'aptitudes pour cela, de collaborer, au laboratoire et en forêt, à l'activité de l'Institut fédéral de recherches forestières.

Le président *Knobel* remercie le rapporteur d'avoir si bien su introduire le sujet et propose de soumettre ses propositions à l'étude d'une commission où seraient représentés la Société forestière suisse, l'Inspection fédérale des forêts, la division forestière de l'E. P. F., l'Institut fédéral de recherches forestières, le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, l'Association suisse d'économie forestière et le « Lignum ».

Comme M. le professeur *Knuchel,* M. le Dr *H. Burger,* co-rapporteur, attribue le développement insuffisant de l'institut qu'il dirige à l'indifférence des praticiens. La complexité des études forestières rendrait-elle superficiel ? Il y aurait en tout cas, de la part du corps forestier, pas mal d'ingratitude à oublier les services rendus par la Station de Zurich. Ne lui doit-on pas l'introduction progressive des inventaires périodiques, la solution partielle de la question de la provenance des graines, l'élucidation des relations qui existent entre le boisement et le régime des eaux ? Mais, d'autre part, que de questions vitales restent, aujourd'hui encore, sans réponse satisfaisante, et surtout dans le domaine du traitement, de la production des bois et de la technologie ! C'est pourquoi M. *Burger* appuie vigoureusement les conclusions énoncées plus haut : il faut accorder à l'Institut fédéral de recherches forestières les locaux, le personnel et les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches nouvelles, à une plus étroite collaboration avec le personnel enseignant de l'Ecole forestière et ses élèves, ... les praticiens de demain.

A propos de la provenance des graines, M. le professeur *W. Schädelin* souligne combien il est important de sauvegarder, en particulier dans le Plateau suisse, envahi par des plantations de valeur douteuse, les restes clairsemés de la forêt bien en place. N'attendons pas qu'il soit trop tard.

L'assistance approuve la proposition faite par le président du comité permanent et le charge de la constitution d'une commission d'étude composée comme indiqué ci-dessus.

6° *Problèmes de la politique fédérale de subventionnement dans le domaine de l'économie forestière.* M. *H. Jenny,* adjoint cantonal à Coire, rapporte au nom du comité permanent. L'orateur décerne d'abord quelques éloges aux dispositions judicieuses qui, dans la loi

fédérale sur les forêts, règlent le subventionnement des travaux forestiers. Il fait ensuite ressortir combien la revision de l'art. 42 de cette loi, en 1928, était propre à hâter, dans la forêt de montagne, l'établissement d'un réseau suffisant de voies de dévestiture; dans certains cas difficiles, la Confédération s'engageait à prendre à sa charge jusqu'à 40 % des frais. Puis vint la crise et l'ère des économies. On réduisit les crédits; dès 1936, les subventions furent diminuées, suivant les circonstances, de 25 à 40 %. A en croire la presse, on ne restera pas en si beau chemin, et il sera toujours plus difficile d'obtenir, par la voie ordinaire, les secours nécessaires pour l'exécution de projets forestiers. Par la voie ordinaire, précise le rapporteur, car il y en a une autre, facile et tentante. Depuis que le chômage sévit, la Confédération emploie des sommes très élevées à créer de nouvelles possibilités de travail. Et que n'a-t-on pas fait à l'aide de ces subventions extraordinaires ! stades, piscines, déblaiements de neige, garages, améliorations hôtelières, vespasiennes, etc. On dira que cette nouvelle crèche est accessible à tous. Sans doute, mais à condition que l'administration qui veut exécuter un projet forestier ait son contingent de chômeurs. Pour le paysan, surtout en montagne, il y a toujours eu une assez longue saison morte que, de temps immémorial, la population rurale a employée à « bricoler ». En économisant férocement sur les crédits ordinaires, on a poussé une population naturellement sobre et indépendante à adopter une terminologie nouvelle, à se camoufler en chômeurs et, en somme, à mendier ce qui souvent lui revient de droit. La Confédération s'est engagée dans une voie regrettable : il faut qu'elle en sorte et répartisse plus équitablement ses deniers.

M. l'inspecteur général des forêts *M. Petitmermet* approuve ces conclusions. Le système de subventionnement actuellement pratiqué est compliqué, illogique et onéreux. Malheureusement, les représentations du Service fédéral des forêts sont restées sans effet.

M. *Strüby,* chef du Service fédéral des améliorations foncières, fait observer avec humour qu'il ne représente pas, aujourd'hui, le Département de l'Economie publique. C'est comme membre de la Société forestière qu'il engage l'assemblée à protester sans retard, auprès des commissions des Chambres, contre une nouvelle diminution des crédits ordinaires. Les agriculteurs ont déjà fait entendre leurs revendications. A en croire certains échos, il y a lieu de craindre que le programme financier pour 1938 n'accentue encore la disproportion actuelle en faveur des secours extraordinaires.

Conformément au vœu exprimé par le comité permanent, la Société décide d'adresser aux Chambres la motion suivante (version adoptée à la fin de la séance du 6 septembre) :

« *La Société forestière suisse, réunie à Stans du 5 au 7 septembre 1937, a délibéré sur le mode actuel du subventionnement fédéral en matières forestières. L'évolution qui s'est produite dans ce domaine*

*lui cause un souci croissant. Elle ne saurait admettre que l'on réduise les subventions fédérales ordinaires prévues pour les reboisements, l'établissement de travaux de défense et de moyens de dévestiture, alors que, d'autre part, la Confédération accorde d'importants secours financiers à titre extraordinaire.*

*La Société forestière suisse invite les Chambres à rétablir dans leur entier les subventions ordinaires aux travaux forestiers énumérés plus haut, qui se prêtent mieux que tous autres à créer de nouvelles possibilités de travail pour la population rurale. En outre, l'économie forestière dispose, dans le cadre tant fédéral que cantonal, d'un personnel technique qualifié pour l'établissement et l'exécution de projets de cette nature.* »

7° *Divers.* Il n'y a pas de propositions individuelles. La séance est levée à 18,10 heures.

*II. Assemblée générale du lundi 6 septembre, dans la salle du théâtre du collège de St-Fideris.*

L'assemblée générale est ouverte, à 7,15 heures, par M. le landammann *Christen*, de Wolfenschiessen, président du comité local. 130 membres et hôtes sont présents.

1° Au nom du pays et du peuple de Nidwald, M. *Christen souhaite la plus cordiale bienvenue aux forestiers suisses.* En termes heureux, il caractérise brièvement l'importance protectrice de la sylve nidwaldaise, le rôle considérable qu'elle joue pour le bien-être général. C'est une source de travail et de revenu importante pour les petits propriétaires ruraux, c'est-à-dire le gros de la population. Pendant ces dernières années, l'administration forestière a accordé une attention spéciale à l'amélioration des moyens de dévestiture. Les téléfériques, en particulier, ont ce précieux avantage de faciliter l'exploitation des fermes isolées de la montagne, si souvent menacées d'abandon. M. le landammann souhaite que les autorités compétentes prennent des mesures propres à vulgariser ce moyen de transport. Il termine par quelques mots de reconnaissance pour le personnel forestier fédéral et cantonal, en particulier pour MM. *Albisetti* et *Kaiser.*

2° Le président du comité permanent soumet à l'assemblée *son rapport annuel* (1936/37), qui est vivement applaudi et adopté à l'unanimité, sans discussion (cf. « Journal forestier suisse » 1937, pages 240—246).

3° *Choix du lieu de réunion en 1938.* Le Conseil d'Etat du canton de Soleure invite la Société forestière suisse à venir jouir de son hospitalité. Cette proposition est saluée par de vifs applaudissements. M. le conseiller d'Etat *Otto Stampfli* présidera le comité local, assisté par M. l'inspecteur cantonal des forêts *O. Furrer.* M. *Furrer* invite les forestiers suisses à venir nombreux au congrès de Soleure.

4° M. l'inspecteur fédéral des forêts *C. Albisetti* présente une conférence bien documentée sur *le « drainage au service de la sylvi-*

*culture* », avec projections lumineuses. Une version résumée de ce travail important paraîtra probablement au « Journal forestier ». M. le Dr *H. Burger,* directeur de l'Institut fédéral de recherches forestières, communique rapidement, à l'aide de beaux clichés, quelques résultats de ses recherches concernant *l'influence du drainage sur les propriétés physiques et chimiques de sols mouilleux,* donnant ainsi un avant-goût prometteur d'une communication qui paraîtra sous peu dans les *Annales* de l'institut qu'il dirige.

Le lendemain 7 septembre, l'assemblée adoptait à l'unanimité la résolution suivante, proposée par M. *Albisetti* et amendée en deux points, sur la proposition de MM. *Petitmermet* et *Schädelin :*

« *La Société forestière suisse, après avoir entendu une conférence sur le drainage au service de la sylviculture, considérant*

*que l'amélioration sylvicole de certaines forêts de montagne intensifie leur influence favorable sur le régime des eaux,*

*que cette amélioration est urgente, d'intérêt général, mais ne peut être réalisée, par la population peu fortunée des hautes régions, sans l'aide de la Confédération,*

*charge son comité permanent d'inviter le Département fédéral de l'Intérieur à rendre possible, par une interprétation plus large de l'article 42, alinéa 2, de la loi fédérale sur les forêts, le subventionnement du drainage et de la reconstitution de forêts protectrices mouilleuses ou dégradées par le parcours du bétail, le ramassage de la litière, etc.*»

5° Les *nouveaux membres* suivants sont admis dans la Société :

MM. le conseiller d'Etat *Bœriswyl,* à Fribourg,
l'ingénieur forestier *G. Bornand,* à Sarnen,
l'ingénieur forestier *Sartorius,* à Berne.

Sur la proposition du comité permanent, l'assistance décerne, par acclamation, le titre de *membre d'honneur* à M. l'ancien inspecteur fédéral *A. Henne,* dont les titres à cette flatteuse distinction sont trop nombreux et trop connus pour que nous les énumérions. L'auteur de la « Table des matières et des auteurs des périodiques de la S. F. S. » reçoit, en outre, sous la forme d'un beau plat d'argent dédicacé, un gage palpable de la reconnaissance du corps forestier suisse.

M. *Henne* remercie, rappelle de nombreux souvenirs et se félicite d'avoir entrepris, au seuil de sa retraite, un ouvrage apparemment ingrat, mais qui l'a, en fait, profondément intéressé.

6° et 7° La conférence de M. *W. Omlin* (Sarnen) sur « *La construction de chemins forestiers dans les terrains du flysch* » et l'orientation de M. *M. Kaiser,* inspecteur forestier cantonal de Nidwald, sur *les anciens travaux de défense contre l'avalanche, au moyen de rangées de pieux, sur le versant nord du Stanserhorn* paraîtront, en version abrégée, dans les prochains cahiers de ce périodique. Ces deux exposés ne donnèrent pas lieu à une discussion.

La séance est levée à 10,30 heures.

*Zurich,* octobre 1937. Le secrétaire : *E. Badoux.*